

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

**La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h**

**Tél. Direct : 04.94.08.60.49**

***Réunion restreinte du lundi 11 mars 2019***

***P.V. N° 28***

**Président :** M. Patrice BOUREAU

**Secrétaire :** M. Jean REDAUD

**Représentant des arbitres, élu au CD :** M. Patrick FAUTRAD.

**Présents :** MM. Michel ALEXANDRE – Cyril BOUREAU – Michel EBRARD – Serge PAPA – Raymond PERON

**Assiste à la réunion :** M. Karim MESSISHA

## INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

## RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES ARBITRES

**Il est demandé à tous de respecter le délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités avec une tolérance jusqu'à J – 17 jours.**

**Par exemple une indisponibilité pour le samedi 9 février 2019 doit être inscrite par vous-même, sur votre compte My FFF, avant le Vendredi 18 janvier 2019 à 17 h (soit 3 vendredis avant).**

**La CDA constate que certaines indisponibilités sont envoyées une semaine ou 10 jours avant, alors que des pré-désignations internes ont déjà été faites, d'où modifications et complexité de gestion pour les désignateurs.**

**Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.**

## RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

## RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

## COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00
- **Secteur centre var** : **salle du stand de tir à l'arc quartier ST LAZARE** à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00
- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

## CORRESPONDANCE

(reçue depuis la dernière réunion)

### DES ARBITRES :

- **M. Yohann BENABBOUN** : s'excusant pour son absence devant la commission le 11/03/19. Transmis au Président, au chargé de l'instruction des dossiers d'arbitres et aux responsables des désignations.
- **M. Rémi BLANC** : au sujet de ses désignations. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Quentin CAIAZZO** : adressant un certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 23/03/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. José CAUDMONT** : au sujet de sa date de passage pour les tests théoriques de fin de saison. Transmis au Président et au responsable de la formation qui répondra.  
> informant la commission de l'absence de l'arbitre central désigné pour officier lors d'une rencontre U17 D1 du 09/03/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Ludovic CONSTANS** : s'excusant pour son absence devant la commission de discipline du 21/02/19 et en expliquant les raisons. Transmis au Président et au représentant des arbitres auprès de l'instance disciplinaire.
- **M. Hakim DEHILI** : communiquant ses nouvelles coordonnées téléphoniques. Pris note et rectifié dans FOOT2000. Transmis au responsable des licences.
- **M. Mickaël ETRILLARD** : au sujet de ses désignations pour le week-end des 9 et 10/03/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Rachid HADJI** : annulant ses indisponibilités des 09 et 10/03/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Wahbi MAHOUACHI** : adressant un certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 14/03/19 inclus. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Alexandre LEGRAND** : demandant audition à la commission pour raisons personnelles et professionnelles. Transmis au Président qui répondra.
- **M. Bilel MEDINI** : s'excusant pour ses absences lors des cours de formation obligatoire et en expliquant les raisons. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **M. Alain SANCHEZ** : confirmant ses indisponibilités des 09 et 17/03 et ses disponibilités des 10 et 16/03/19. Transmis aux responsables des désignations.  
> s'excusant pour son absence devant la commission le lundi 18/03/19 et en expliquant les raisons. Transmis au Président et au chargé de l'instruction des dossiers d'arbitres.
- **M. Alexandre AGNESE** : adressant une attestation professionnelle justifiant de son absence devant la commission de discipline du 07/02/19. Transmis au représentant des arbitres auprès de l'instance disciplinaire et au chargé de l'instruction des dossiers d'arbitres.
- **M. Mustapha ABBOUR** : s'excusant pour son absence lors d'une rencontre U17 D2 du 10/03/19 et en expliquant les raisons. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Djemel AMEUR MEDDAH** : s'excusant pour son absence lors des rencontres des 09 et 10/03/19 et adressant un certificat médical justifiant d'une indisponibilité à compter du 11/03/19 et jusqu'au 02/04/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Sylvain COMBE** : au sujet de ses désignations et rappelant sa demande initiale pour n'officier que sur une seule rencontre par semaine. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Christophe COURET** : informant la commission de l'absence d'un arbitre désigné pour officier lors des rencontres U15 D3 et U17 D2 du 09/03/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.  
> adressant un certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 22/04/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Rémi DESMARE** : s'excusant pour son absence lors d'une rencontre U17 D2 du 09/03/19 et en expliquant les raisons. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **Mme Typhanie LAGNEAU (stagiaire senior du stage de février)** : informant la commission de son indisponibilité jusqu'au 01/07/19 en raison de ses obligations professionnelles. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage, au Président et aux responsables de la formation et des désignations.
- **M. Patrick LE TEXIER** : au sujet de ses désignations. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Benoît MADELAINE** : s'excusant pour son indisponibilité tardive du 16/03/19 en raison de ses obligations professionnelles. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Nicolas MONNIOTTE** : confirmant sa présence devant la commission le lundi 18/03/19. Transmis au Président et au chargé de l'instruction des dossiers d'arbitres.

- **M. Mejed NOUIRA** : s'excusant pour son indisponibilité tardive du 17/03/19 et en expliquant les raisons. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Frédéric ROYER** : demandant à officier avec **M. Jérôme DESHAYES** jusqu'à la fin de la saison en cours. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Maher TARCHOUN** : s'excusant pour son absence lors d'une rencontre U15 D2 du 09/03/19 en raison d'obligations professionnelles imprévues. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Mohamed TRABELSI** : adressant une attestation professionnelle justifiant de son absence jusqu'au 01/07/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage, au Président et aux responsables de la formation et des désignations.

**DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au comptable de la CDA :**

- Néant.

**INDISPONIBILITES :**

- M. Djemel AMEUR MEDDAH : jusqu'au 02/04/19.
- M. Christophe COURET : du 11/03 au 22/04/19.

**DES CLUBS :**

**1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :**

**A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :**

- **US CUERS PIERREFEU** : trois pour toutes leurs rencontres U17 D2 (rappel).

**B) DEMANDES PONCTUELLES :**

- **ES LORGUAISE** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D3 du 09/03/19.
- **ENT PIVOTTE SERINETTE** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D2 du 09/03/19.
- **FC DE POURRIERES** : un arbitre pour leur rencontre U15 à 8 du 17/03/19.
- **OL SALERNOIS** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D3 du 09/03/19.
- **ES SOLLIES FARLEDE** : trois arbitres pour leur rencontre U15 D2 du 09/03/19.

**2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :**

- **SC COGOLIN** : demandant l'autorisation d'utiliser les services de **MM. James AHONOUKOUN – Abdelkader BEN ALLEL – Mickaël DESBOIS – Joseph MENDY et Abdelrazac EL KHEMIRI** pour officier lors de leur tournoi de Pâques. Accord de la commission sous réserve de l'homologation du tournoi par la commission compétente du District et sous réserve des désignations officielles. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **USAM TOULON** : au sujet de la feuille de frais de l'arbitre ayant officié lors de leur rencontre U15 D2 du 24/02/19. Transmis au comptable de la commission qui répondra.
- **FC GRIMAUD** : demandant l'autorisation d'utiliser les services de **M. El Hadj BELGACEM** pour officier lors de leur tournoi U 10 du 16/03/19. Accord de la commission sous réserve de l'homologation du tournoi par la commission compétente du District et sous réserve des désignations officielles. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **ES SOLLIES FARLEDE** : informant la commission de l'absence d'un arbitre désigné pour leur rencontre U15 D2 du 09/03/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

**DIVERS :**

- Néant.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- La commission prend note de la décision prise par le Comité Directeur du District lors de sa séance plénière du lundi 4 mars 2019 : **retrait des désignations à l'encontre des arbitres et délégués qui seront notés absents non excusés devant une commission disciplinaire du District avec effet immédiat.**

**AUDITIONS :**

- La commission reçoit individuellement sur convocation **M. Alexandre AGNESE**.
- Elle procède à son audition et prend acte des explications apportées en réponse aux questions des membres de la CDA.

- La commission prend note de l'absence non excusée de trois arbitres règlementairement convoqués et **DECIDE** après étude de leurs dossiers :

- \* pour le premier, de ne plus procéder à sa désignation jusqu'à comparution devant elle.
- \* pour le second, de lui appliquer les sanctions prévues au regard des griefs évoqués dans sa convocation.
- \* pour le troisième de remettre la décision à huitaine.

- Suite à la contestation de son rapport d'observation par **M. Joseph MENDY**, la commission le reçoit en présence de **M. Bernard COTY**, observateur pour la CDA.

- Après avoir écouté ses explications ainsi que celles de l'observateur et pour les deux parties, après avoir obtenu des réponses aux questions des membres de la commission, celle-ci, après en avoir débattu hors la présence des personnes convoquées **DECIDE de valider le rapport d'observation en l'état.**

---

*Prochaine réunion restreinte  
Lundi 18 mars 2019 à 18h00*

**Le Président** : Patrice BOUREAU

**Le Secrétaire** : Jean REDAUD